

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MAI 2012

COMPTE RENDU

Transmis aux Conseillers Municipaux le	29 MAI 2012
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 2) Approbation du procès verbal de la séance du 22 mars 2012 – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 3) Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de la délégation reçue du Conseil municipal en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 4) Budget Principal – Exercice 2012 – Approbation du compte de gestion 2011 – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 5) Budget de l'assainissement – Exercice 2012 – Approbation du compte de gestion 2011 – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 6) Budget du cinéma – Exercice 2012 – Approbation du compte de gestion 2011 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 7) Budget de l'Office de tourisme – Exercice 2012 – Approbation du compte de gestion 2011 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 8) Budget du Port de plaisance – Exercice 2012 – Approbation du compte de gestion 2011 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 9) Budget Principal – Exercice 2012 – Adoption du compte administratif 2011 – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 10) Budget de l'assainissement – Exercice 2012 – Adoption du compte administratif 2011 – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 11) Budget du cinéma – Exercice 2012 – Adoption du compte administratif 2011 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 12) Budget de l'Office de tourisme – Exercice 2012 – Adoption du compte administratif 2011 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 13) Budget du Port de plaisance – Exercice 2012 – Adoption du compte administratif 2011 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 14) Subvention parlementaire – Bâtiment modulaire dédié au garage au aux régies – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 15) Contrat de performances 2012 – Rapporteur : Monsieur Michel DESTOUCHES
- 16) Convention d'objectifs avec les associations sportives recevant plus de 23 000 € de subvention – Athlétique Club Paris Joinville (ACPJ) – Aviron Marne et Joinville (AMJ) – Racing Club de Joinville (RCJ) – Rapporteur : Monsieur Michel DESTOUCHES
- 17) Convention d'objectif avec l'association Joinvillaise d'Aide à Domicile (AJAD) – Rapporteur : Madame Jeannine CHERY
- 18) Attribution d'une subvention aux associations « Joinville Leader Club » - « Athlétique Club Paris Joinville » - « Joinville Hand Ball » - Rapporteur : Madame Jeannine CHERY
- 19) Attribution d'une aide financière de la commune au « Projet Jeunes » - « Projet Culturel à Montréal » - Rapporteur : Madame Chantal ALLAIN

- 20) Autorisation donnée au Maire de déposer un permis de construire pour la construction d'un équipement culturel dédié à la danse situé au 39 avenue Gallieni – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 21) Vente d'une portion de trottoir, triangle face au 7 rue Vel Durand – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 22) Acquisition des parcelles L n° 93 et L n° 97 avenue Charles Floquet – Promesse de vente – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 23) Déclassement de la RD 281 dans la commune – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 24) Convention avec la maison de l'emploi et des entreprises des bords de marne pour l'organisation et le financement du carrefour pour l'emploi – Rapporteur : M. Brahim BAHMAD
- 25) Convention de mandat portant sur l'enregistrement des demandes de logement locatif social – Rapporteur : M. Jean-Marie PLATET
- 26) Convention cadre pluriannuelle de partenariat financier avec le CNFPT – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 27) Création d'emplois à caractère saisonnier pour faire faces à des besoins non permanents – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 28) Vœu du Conseil Municipal en faveur du grand stade de rugby Thiais/Orly
- 29) Questions diverses.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

La séance est ouverte à 20 h 30

Elle est présidée par Monsieur Olivier DOSNE

ASSISTE DE :

		NOM	PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A		ABSENTS
ADJOINTS		Mme Chantal DURAND	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>M. GENTRIC</i>	<input type="checkbox"/>
		M. Patrice GENTRIC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Marie-Paule de FABREGUES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Jean-Jacques GRESSIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Michel DESTOUCHES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Jeannine CHERY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Patrice POSEZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Virginie TOLLARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Pierre MARCHADIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Majorité municipale	CONSEILLERS MUNICIPAUX	M. Francis SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Chantal ALLAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. André BIZEUL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Nadine MIRALTY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Nadine CREUSOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Brahim BAHMAD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Amèle SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Jean-Marie PLATET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mlle Isabelle PERCHE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Alain BARUGEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Boutaïeb KADDANI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>M. BARUGEL</i>	<input type="checkbox"/>
		M. Jean-Michel LAMBERT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Benoit WILLOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>M. WILLOT</i>	<input type="checkbox"/>
		M. André MAIZENER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Marc VERSTRAETE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>M. TAMET</i>	<input type="checkbox"/>
		M. Yves TAMET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Olivier AUBRY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>M. OUDJEBOUR</i>	<input type="checkbox"/>
Mme Sylvie MERCIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Arrivé en séance à 20h35</i>	<input type="checkbox"/>		
M. Areski OUDJEBOUR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Arrivée en séance à 21h00</i>	<input type="checkbox"/>		
Mme Sandra GRELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
M. Gérard OUTTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents à la séance	28
Nombre de membres excusés représentés	05
Absent	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

* *
*

M. LE DEPUTE MAIRE : Avant de commencer l'examen des différents points à l'ordre du jour, je vous signale que vous avez reçu sur table un point supplémentaire. Il s'agit d'un vœu en faveur du grand stade de rugby Thiais. Conformément à l'article 2 de notre règlement intérieur, je soumetts à votre approbation l'adjonction de ce point. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie. Ce vœu sera donc examiné à l'issue du Conseil Municipal et des points de l'ordre du jour.

1	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
<i>Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, M. Jean-Marie PLATET</i>	

* *
*

2	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2012	
<i>Le Conseil approuve le procès verbal par :</i>		
pour	24	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaieb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT ; M. Olivier AUBRY, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »), Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET, (liste « Joinville en Mouvement »)
contre	-	-
abstention	03	M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, (liste « Joinville en Mouvement ») ; M. Olivier AUBRY, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »).
<i>Ne prend pas part au vote : M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Sylvie MERCIER, Mme Sandra GRELLIER, M. Areski OUDJEBOUR</i>		

* *
*

3	COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	
<i>Le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire</i>		

* *
*

4	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2012 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011	
LE CONSEIL :		
– Adopte le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2011 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :		

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

Section de fonctionnement		
Résultat de l'exercice 2011		3 183 974,95
Résultat antérieurement reporté		-
Résultat de clôture 2011		3 183 974,95
Section d'investissement		
Résultat de l'exercice 2011		3 480 277,17
Résultat antérieurement reporté	-	1 839 744,36
Résultat de clôture 2011		1 640 532,81

pour	23	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, M. André BIZEUL, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT ;
contre	-	-
abstention	09	M. Olivier AUBRY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sylvie MERCIER, M. Gérard OUTTIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis ») ; M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, M. André MAIZENER, M. Yves TAMET, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Joinville en Mouvement »)

* *
*

5	BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2012 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011																
LE CONSEIL :																	
– Adopte le compte de gestion du budget annexe du service d'assainissement de la commune pour l'exercice 2011 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Section de fonctionnement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résultat de l'exercice 2011</td> <td align="right">340 563,53</td> </tr> <tr> <td>Résultat antérieurement reporté</td> <td align="center">-</td> </tr> <tr> <td>Résultat de clôture 2011</td> <td align="right">340 563,53</td> </tr> <tr> <th colspan="2">Section d'investissement</th> </tr> <tr> <td>Résultat de l'exercice 2011</td> <td align="right">337 094,67</td> </tr> <tr> <td>Résultat antérieurement reporté</td> <td align="center">-</td> </tr> <tr> <td>Résultat de clôture 2011</td> <td align="right">283 665,18</td> </tr> </tbody> </table>		Section de fonctionnement		Résultat de l'exercice 2011	340 563,53	Résultat antérieurement reporté	-	Résultat de clôture 2011	340 563,53	Section d'investissement		Résultat de l'exercice 2011	337 094,67	Résultat antérieurement reporté	-	Résultat de clôture 2011	283 665,18
Section de fonctionnement																	
Résultat de l'exercice 2011	340 563,53																
Résultat antérieurement reporté	-																
Résultat de clôture 2011	340 563,53																
Section d'investissement																	
Résultat de l'exercice 2011	337 094,67																
Résultat antérieurement reporté	-																
Résultat de clôture 2011	283 665,18																
unanimité																	

* *
*

6	BUDGET ANNEXE DU CINEMA – EXERCICE 2012 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011
LE CONSEIL :	
– Adopte le compte de gestion du budget annexe du cinéma pour l'exercice 2011 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2011	13 759,38
Résultat antérieurement reporté	6 546,94
Résultat de clôture 2011	20 306,32
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2011	- 8 982,31
Résultat antérieurement reporté	8 364,94
Résultat de clôture 2011	- 617,37

unanimité

* *
7*BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME – EXERCICE 2012 –
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

LE CONSEIL :

– Adopte le compte de gestion du budget annexe de l'office du tourisme pour l'exercice 2011 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2011	- 15 369,68
Résultat antérieurement reporté	23 595,47
Résultat de clôture 2011	8 225,79
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2011	179,48
Résultat antérieurement reporté	315,82
Résultat de clôture 2011	495,30

unanimité

* *
8*BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2012 –
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011**

LE CONSEIL :

– Adopte le compte de gestion du budget annexe du port de plaisance pour l'exercice 2011 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2011	11 606,39
Résultat antérieurement reporté	-
Résultat de clôture 2011	11 606,39
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2011	104 408,06
Résultat antérieurement reporté	42 452,81
Résultat de clôture 2011	146 860,87

unanimité

* *
*

**9 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2012 –
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

LE CONSEIL :

– Approuve le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2011, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2011	3 183 974,95
Résultat antérieurement reporté	-
Résultat de clôture 2011	3 183 974,95
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2011	3 480 277,17
Résultat antérieurement reporté	- 1 839 744,36
Résultat de clôture 2011	1 640 532,81

– Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

– Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
2 966 208,47	3 686 390,66

– Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

– Confirme l'affectation des 3 183 974.95 € de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget principal de la commune pour l'exercice 2011 sur le budget principal de la commune pour l'exercice 2012 de la manière suivante :

• Recette d'Investissement (compte 1068) : 3 183 974.95 €

pour	22	Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, M. André BIZEUL, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI,
------	----	---

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

		M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT
contre	09	M. Olivier AUBRY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sylvie MERCIER, M. Gérard OUTTIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis ») ; M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, M. André MAIZENER, M. Yves TAMET, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Joinville en Mouvement »)
abstention	-	-

Monsieur le Député Maire, absent de la séance, ne prend pas part au vote

* *
*

10

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2012 –
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

LE CONSEIL :

– Approuve le compte administratif pour l'exercice 2011 du service d'assainissement, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2011	340 563,53
Résultat antérieurement reporté	-
Résultat de clôture 2011	340 563,53
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2011	337 094,67
Résultat antérieurement reporté	- 53 429,49
Résultat de clôture 2011	283 665,18

– Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

– Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
-	-
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
94 880,68	226 409,41

– Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

– Confirme l'affectation de 340 563.53 € de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget annexe du service d'assainissement pour l'exercice 2011 sur le budget annexe 2012 du service d'assainissement de la manière suivante :

- Recette d'investissement (compte 1068) 340 563.53 €

unanimité

Monsieur le Député Maire, absent de la séance, ne prend pas part au vote

* *
*

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

11

**BUDGET ANNEXE DU CINEMA – EXERCICE 2012 –
A DOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

LE CONSEIL :

– Approuve le compte administratif pour l'exercice 2011 du budget annexe du cinéma, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2011	13 759,38
Résultat antérieurement reporté	6 546,94
Résultat de clôture 2011	20 306,32
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2011	- 8 982,31
Résultat antérieurement reporté	8 364,94
Résultat de clôture 2011	- 617,37

– Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

– Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
1 944,00	-

– Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

– Confirme l'affectation de 20 306.32€ de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget annexe du service d'assainissement pour l'exercice 2011 sur le budget annexe 2012 du service d'assainissement de la manière suivante :

- Recette d'investissement (compte 1068) 2 561.37 €
- Résultat de fonctionnement reporté (compte 002) 17 744.95 €

unanimité

Monsieur le Député Maire, absent de la séance, ne prend pas part au vote

* *
*

12

**BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME – EXERCICE 2012 –
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

LE CONSEIL :

– Approuve le compte administratif pour l'exercice 2011 de l'office du tourisme, lequel peut se résumer de la manière suivante :

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2011	- 15 369,68
Résultat antérieurement reporté	23 595,47
Résultat de clôture 2011	8 225,79
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2011	179,48
Résultat antérieurement reporté	315,82
Résultat de clôture 2011	495,30

– Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

– Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
-	-
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
-	-

– Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

– Confirme l'affectation des 8 225.79 € de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget annexe de l'office du tourisme pour l'exercice 2011 sur le budget annexe 2012 de l'office du tourisme de la manière suivante :

- Report en section de fonctionnement (R 002) 8 225.79 €

unanimité

Monsieur le Député Maire, absent de la séance, ne prend pas part au vote

* *
*

13

**BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2012 –
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

LE CONSEIL :

– Approuve le compte administratif pour l'exercice 2011 du port de plaisance, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2011	11 606,39
Résultat antérieurement reporté	-
Résultat de clôture 2011	11 606,39
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2011	104 408,06
Résultat antérieurement reporté	42 452,81
Résultat de clôture 2011	146 860,87

– Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

– Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
21 238,29	-

– Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

– Confirme l'affectation des 11 606.39€ de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget annexe du port de plaisance pour l'exercice 2011 sur le budget annexe 2012 du port de plaisance de la manière suivante :

- Recette d'Investissement (compte 1068) 11 606.39€

unanimité

Monsieur le Député Maire, absent de la séance, ne prend pas part au vote

* *
*

14

SUBVENTION PARLEMENTAIRE – BATIMENT MODULAIRE DEDIE AU GARAGE ET AUX REGIES

LE CONSEIL :

– Autorise le Député-maire à solliciter auprès de Christian Cambon, Sénateur du Val de Marne, une subvention au titre du fonds de réserve parlementaire 2012, d'un montant de 20 000 €, afin de participer au financement des travaux de la construction d'un bâtiment modulaire dédié au garage municipal et aux régies de la Ville.

unanimité

* *
*

15

CONTRAT DE PERFORMANCES 2012

LE CONSEIL :

– Approuve les contrats de performances 2012 pour les sports individuels et les sports collectifs et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer l'avenant en exécution de la présente délibération.

unanimité

* *
*

16

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES RECEVANT PLUS DE 23 000€ DE SUBVENTION

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012**ATHLETIQUE CLUB PARIS JOINVILLE – AVIRON MARNE ET JOINVILLE
RACING CLUB DE JOINVILLE**

LE CONSEIL :

– Approuve les conventions d'objectifs avec l'Athlétique Club Paris Joinville (ACPJ), l'Aviron Marne et Joinville (AMJ) et le Racing Club de Joinville (RCJ) et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à les signer.

unanimité

* *
*

17

**CONVENTION D'OBJECTIF AVEC L'ASSOCIATION JOINVILLAISE D'AIDE A DOMICILE
(AJAD)**

LE CONSEIL :

– Approuve la convention d'objectif avec l'Association Joinvillaise d'Aide à Domicile et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à la signer.

unanimité

* *
*

18

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS
« JOINVILLE LEADER CLUB »
« ATHLETIC CLUB PARIS JOINVILLE »
« JOINVILLE HAND BALL »**

LE CONSEIL :

- Décide d'allouer une subvention de fonctionnement de :
- 1 500 € à l'association « Joinville Leader Club ».
 - 2 000 € à l'association « Athlétique Club Paris Joinville » en sus de la subvention de 44 000 € déjà votée le 27 mars 2012.
 - 2 000€ à l'association « Joinville Hand-ball » en sus de la subvention de 4 000 € déjà votée le 27 mars 2012.

unanimité

* *
*

19

**ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNE AU « PROJET JEUNES »
« PROJET CULTUREL A MONTREAL ».**

LE CONSEIL :

– Décide d'accorder une aide financière de la commune de 400 € à Monsieur Clément JOURDE au titre du dispositif « projets jeunes » pour son « Projet culturel à Montréal ».

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

unanimité

* *
20*AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT CULTUREL DEDIE A LA DANSE SITUÉ AU 39 AVENUE DU GENERAL GALLIENI**

LE CONSEIL :

– Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à déposer, au nom de la Commune, un permis de construire pour la construction d'un équipement culturel dédié à la danse d'environ 800 m2 de surface comprenant 3 salles de danse situé 39, avenue Gallieni et à signer tous documents s'y rapportant.

pour	31	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, M. André BIZEUL, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis ») ; M. André MAIZENER, M. Yves TAMET, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Joinville en Mouvement »)
contre	02	M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, (liste « Joinville en Mouvement »)
abstention	-	-

* *
21*VENTE D'UNE PORTION DE TROTTOIR TRIANGULAIRE FACE AU 7, RUE VEL DURAND**

LE CONSEIL :

– Décide le déclassement de la propriété communale située rue Vel Durand (portion de trottoir conformément au plan annexé.

– Autorise la cession à Monsieur Bernard GILLET domicilié 7, rue Vel Durand de la portion de trottoir d'une contenance de 5 m² située face au 7, rue Henri Vel Durand à Joinville le Pont.

– Le prix de vente à actualiser au moment de la vente est de 5 415 € (en valeur 3^e trimestre 2007), la faible importance de la surface ne nécessite pas d'interroger les Domaines. Ce triangle étant dans le secteur de la ZAC, le ratio au mètre carré est celui appliqué dans la ZAC pour l'ilot B (1083 €/m² valeur ICC du 3^e trimestre 2007 de 1443). Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu la vente seront à la charge de l'acquéreur (huissier, géomètre, etc.). Les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par l'acquéreur à compter du jour de la signature du contrat de vente. L'armoire France Telecom présente sur la zone cédée fera l'objet d'une servitude conventionnelle à passer entre M Gillet et France Telecom et à formaliser le jour de la cession dudit « triangle » par la Ville, et annexée à l'acte de vente.

– Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer les

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

documents liés à la vente.

unanimité

M. LE DEPUTE-MAIRE et M. Alain BARUGEL absents de la séance ne prennent pas part au vote

* *
*

22

ACQUISITION DES PARCELLES L N°93 ET L N° 97 AVENUE CHARLES FLOQUET – PROMESSE DE VENTE –

LE CONSEIL :

– Autorise la signature d'une promesse de vente pour l'acquisition au Conseil Général du Val-de-Marne des parcelles L n° 93 (contenance de 210 m²) et L n° 97 (contenance de 207 m²), respectivement situées 7 rue du 42^{ème} de ligne et 8 rue Charles Floquet.

– La promesse de vente est consentie sous la condition que la déclaration d'utilité publique fixant les emprises définitives du projet EST TVM –Transport en Commun en Site Propre n'intègre pas la totalité des parcelles objet de la présente dans le périmètre du projet. Si la déclaration d'utilité publique détermine une emprise partielle sur ces parcelles, la vente portera sur la partie résiduelle.

– Le prix d'acquisition est de 212 333 €. Il sera revalorisé en fonction du coefficient d'érosion monétaire. Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu la cession définie à l'article 1^{er} seront à la charge de l'acquéreur. Les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par l'acquéreur à compter du jour de la signature du contrat de vente.

unanimité

* *
*

23

DECLASSEMENT DE LA RUE BEAUBOURG DANS LE DOMAINE COMMUNAL

LE CONSEIL :

– Accepte, à l'issue de la réalisation des travaux d'aménagement par le Conseil Général, le déclassement de la rue Beaubourg du domaine public départemental au domaine public communal.

– Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à signer tous documents permettant ce classement.

unanimité

* *
*

24

CONVENTION AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES DES BORDS DE MARNE POUR L'ORGANISATION ET LE FINANCEMENT DU CARREFOUR POUR L'EMPLOI DU 27 SEPTEMBRE 2012

LE CONSEIL :

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

– Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.21222-17 du CGCT, à signer la convention avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises des Bords de Marne ayant pour objet de définir les modalités d'organisation et de financement du Carrefour de l'Emploi du 27 septembre 2012.

unanimité

* *
*

25

CONVENTION DE MANDAT PORTANT SUR L'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

LE CONSEIL :

– Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.21222-17 du CGCT, à signer au nom de la commune la convention de mandat pour l'enregistrement des demandes de logements locatifs sociaux avec l'Office Public de l'Habitat de Joinville-le-Pont.

unanimité

* *
*

26

CONVENTION CADRE, PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC LE CNFPT

LE CONSEIL :

– Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.21222-17 du CGCT, à signer la convention cadre pluriannuelle de participation financière.

unanimité

* *
*

27

CREATION D'EMPLOIS A CARACTERE SAISONNIER POUR FAIRE FACE A DES BESOINS NON PERMANENTS

LE CONSEIL :

– Décide de créer 8 emplois de non titulaires pour faire face aux besoins saisonniers et aux renforts occasionnels suivants :

- 7 adjoints techniques,
- 1 adjoint administratif,

– Dit que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du 1^{er} grade du cadre d'emplois de fonctionnaires de référence.

unanimité

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 MAI 2012

* *
*

28	VŒU EN FAVEUR DU GRAND STADE DE RUGBY THAIS-ORLY
LE CONSEIL : Après en avoir délibéré, à l'unanimité, apporte sans réserve son soutien à la candidature THAIS-ORLY RUGBY pour l'accueil du grand stade de la Fédération Française de Rugby.	
unanimité	

QUESTIONS DIVERSES

M. LE DEPUTE-MAIRE : M. AUBRY, voulez-vous poser votre question, s'il vous plaît ?

Question Du groupe « Pour Joinville Ensemble et Unis »	La concession d'une durée de 25 ans de mise à disposition du stade J. P Garchery, par la Ville de Paris, à la Ville de Joinville-le-Pont prend fin en 2016. il est évident que ce stade est indispensable au sport de Joinville. En l'état actuel, y-a-t'il un risque que Joinville ne conserve pas, cette échéance, la pleine utilisation de son stade ?
Réponse de M. LE MAIRE	Monsieur Aubry, nous sommes entièrement d'accord sur le fait qu'il est impératif pour notre ville de se voir renouveler la concession lui permettant d'occuper le Stade Garchery. Il ne faut en effet pas être grand clerc pour juger que cet équipement est indispensable à la pratique du sport à Joinville ! Je vous rappelle que la Ville de Paris concède à la Ville de Joinville, depuis le 1 ^{er} avril 1948, le terrain sur lequel est érigé le Stade Jean-Pierre GARCHERY. Le bail initial de 50 ans a été résilié par anticipation en 1991. Les termes de la concession initiale ont en effet été modifiés par une convention entre les deux villes, conclue en date du 1 ^{er} juillet 1991 pour une durée de 25 ans, soit jusqu'au 30 juin 2016. Nous n'avons pas attendu votre question pour nous soucier de l'avenir de cette concession. Par courrier en date du 2 mars 2009, nous attirions déjà l'attention de Pierre MANSAT, adjoint au Maire de Paris en charge des relations avec les collectivités territoriales, de notre souhait impérieux de voir la Ville de Joinville conserver l'usage de cet équipement. Ce point est, depuis lors, mis à l'ordre du jour de toutes les réunions que nous avons avec Monsieur MANSAT. Au jour d'aujourd'hui, nous n'avons pas lieu de craindre que nous en soyons privés en 2016 ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 55

Le Secrétaire de Séance

Jean-Marie PLATET



Le Maire de Joinville-le-Pont

Olivier DOSNE

